



Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 048-200069151-20231207-DELIB_2023_162-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 décembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 novembre 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 28 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 07 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Cécile JASSAUD, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Patrick BOSC pouvoir à Alain CHMIEL, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : François ROUYEYROL, Emmanuel ADELY, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2023-162 - DÉCISION MODIFICATIVE 2023-02 - BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°2 de 2023 au Budget Annexe de la DSP Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0€**, maintenant à **312.758,93€** le budget total de la section de fonctionnement en 2023.

Pas de mouvements sur la section de fonctionnement.

Chapitre	BP 2023	DM 1	DM 2	Total 2023
011 - Charges à caractère général	41 659.69			41 659.69
012 - Charges de personnel	10 000.00			10 000.00

014 - Atténuations de produit	0.00			0.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00			1 000.00
66 - Charges financières	28 500.00			28 500.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	1 000.00		1 000.00
022 - Dépenses imprévues	6 500.00	-1 000.00		5 500.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00			0.00
042 - Section à section	225 099.24			225 099.24
Total des dépenses de fonctionnement	312 758.93	0.00	0.00	312 758.93
002 - Résultat de fonctionnement reporté	52 522.96			52 522.96
042 - Section à section	97 005.97			97 005.97
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	5 000.00			5 000.00
74 - Subvention d'exploitation	0.00			0.00
75 - Autres produits de gestion courante	99 118.00			99 118.00
76 - Produits financiers	0.00			0.00
77 - Produits exceptionnels	59 112.00			59 112.00
Total des recettes de fonctionnement	312 758.93	0.00	0.00	312 758.93

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **+92.527,31€**, portant à **955.733,56€** le budget total de la section d'investissement en 2023.

Il s'agit de régulariser une écriture concernant l'opération de travaux de la rue du Thérond, des Casernes et Notre Dame à Florac Trois Rivières, à la demande de la trésorerie de Florac, en inscrivant la recette dans le compte 4582 « Opération pour compte de tiers - Recettes » et en inscrivant une dépense à l'article 238, pour annuler le titre passé le 31/12/2022.

Chapitre	BP 2023	DM 1	DM 2	Total 2023
040 - Section à section	97 005.97			97 005.97
13 - Subventions d'investissement	0.00			0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	37 000.00			37 000.00
041 - 238 - Avances et acomptes reçus	0.00		92 527.31	92 527.31
Op° DSP2002 Travaux à court et très courte terme Florac	0.00			0.00
Op° DSP2004 Réducteur de pression borne MONECA	0.00			0.00
Op° DSP2007 Travaux de sécurisation de deux réservoirs	0.00			0.00
Op° DSP2008 Travaux Assainissement Rue du Thérond Florac	566 606.51			566 606.51
Op° DSP2010 Travaux Assainissement place Paul Comte Florac	50 000.00			50 000.00
Op° DSP2012 Travaux AEP	40 000.00			40 000.00
Op° DSP2013 Travaux ASS	30 000.00			30 000.00
Op° DSP2016 Travaux Avenue Jean Monestier SDA	42 593.77			42 593.77
Total des dépenses d'investissement	863 206.25	0.00	92 527.31	955 733.56
001 - Solde d'exécution de la section	253 356.01			253 356.01

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 13/12/2023



ID: 048-200069151-20231207-DELIB_2023_162-DE

d'investissement reporté				
040 - Section à section	225 099.24			225 099.24
041 - 4582 - Opération pour compte de tiers - Rues Théron Florac	0.00		92 527.31	92 527.31
021 - Virement de la section de fonctionnement				0.00
13 - Subventions d'investissement	247 251.00	78 696.00		325 947.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	137 500.00	-78 696.00		58 804.00
Total des recettes d'investissement	863 206.25	0.00	92 527.31	955 733.56

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°2 de 2023 du Budget Annexe de la DSP Eau, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Damien ARMAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.